



Voeu pour la transparence des partenariats financiers et bancaires du Conseil régional

Intervention de Sylvie GRUCKER

Monsieur le Président, chers collègues,

notre groupe Europe Ecologie, soutenu par le groupe des Socialistes et Démocrates souhaite vous proposer de contribuer, pour ce qui dépend de nous, à rendre la mondialisation non seulement supportable mais désirable.

Il s'agit bien d'une action concrète qui pourra empêcher que notre argent, celui des contribuables alsaciens, alimente la croissance de ceux qui placent leur argent dans des sociétés basées dans des paradis fiscaux, et génèrent ainsi chez nous des crises graves, comme celle que nous venons de subir.

Chaque année en effet des milliards disparaissent dans ces trous noirs de l'économie mondiale que sont les paradis fiscaux, outils déterminants de la spéculation mondiale.

Il existe un moyen pour notre collectivité d'être exemplaire: la transparence de nos partenariats financiers et bancaires.

Nous vous proposons de décider aujourd'hui, par votre vote, que le Conseil Régional d'Alsace

- affirme son exigence de transparence dans ses relations avec ses partenaires bancaires et financiers
- prenne ses dispositions pour que le choix de ses partenaires financiers soit apprécié en tenant compte des activités de ces établissements dans les paradis fiscaux (la liste des Etats non coopératifs est fixée chaque année par décret ministériel) ainsi que des procédures et outils que ces établissements ont pu mettre en place afin de lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale
- demande chaque année aux établissements partenaires de fournir un rapport détaillant leurs activités
- établisse un règlement d'intervention en ce sens.

Cet engagement de notre assemblée est un signal fort de notre action contre ce fléau.

Conseil Régional d'Alsace

Séance plénière du 29 octobre 2010

Vœu soutenu par l'intergroupe Europe Ecologie Alsace – Socialistes et Démocrates

Transparence des partenaires financiers et bancaires du Conseil Régional
en particulier au regard de leur activité dans les paradis fiscaux.

Présenté par Sylvie GRUCKER

La crise bancaire et financière a mis en évidence les dérives du système financier international et parmi elles les difficultés pour les Etats souverains à faire appliquer leurs règles nationales dans le cadre de la mondialisation de l'économie et de la finance.

L'existence d'Etats ou de territoires pratiquant des concurrences fiscales déloyales et refusant toute coopération fiscale aboutit à priver les autres Etats de ressources. En 2008, 55% du commerce international et 35% des flux financiers auraient ainsi transité par des paradis fiscaux.

Au niveau national, la loi de finances rectificative du 30/12/2009 a introduit la notion d'Etats ou territoires non coopératifs. Une liste de ces pays étant désormais fixée annuellement par arrêté ministériel.

La transparence et l'installation de règles du jeu équitables sont donc devenues deux enjeux au cœur de l'action des instances internationales et nationales, afin de rétablir, par la coopération entre les Etats souverains, un fonctionnement harmonieux et durable des systèmes financiers.

Le présent texte, soumis aujourd'hui au vote de l'Assemblée, affirme la volonté de la Région de participer à l'instauration de règles de transparence et d'éthique dans les relations financières.

Le Conseil Régional d'Alsace réuni en Assemblée le 29 octobre 2010 :

- souhaite affirmer son exigence de transparence dans ses relations avec ses partenaires bancaires et financiers
- prendra ses dispositions pour que le choix de ses partenaires financiers soit apprécié en tenant compte des activités de ces établissements dans les paradis fiscaux (liste des Etats ou territoires non coopératifs fixée annuellement par décret ministériel), et des procédures et outils que ces établissements ont pu mettre en place afin de lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale.
- demandera chaque année aux établissements partenaires de fournir un rapport détaillant leurs activités. Le Conseil Régional fera de ces informations un des critères pour choisir ses partenaires financiers.

Le Conseil régional établira un règlement d'intervention en ce sens.